

Membre du comité d'Église

Une description de ministère pour les responsables de l'Église locale

Introduction

Bienvenue au comité d'église de l'église adventiste. Vous avez accepté une responsabilité importante. Ce comité a été chargé par les membres de l'église adventiste locale de gérer l'église.

Avec une responsabilité aussi importante, les personnes sélectionnées doivent manifester individuellement dans leur vie personnelle et professionnelle un caractère pieux, impartial et un bon jugement. Vous avez été choisi parce que votre église croit que vous possédez ces qualités.

Présuppositions

Tandis que vous prenez vos fonctions au sein du comité d'église, vous devez savoir que votre Église se présuppose que :

1. Vous acceptez cette position de votre plein gré. Seuls les membres désireux d'effectuer cette mission peuvent accomplir efficacement les services requis.
2. Que vous êtes un membre loyal et fidèle de la congrégation des adventistes du septième jour.
3. Que vous êtes fidèle dans vos responsabilités de gestion de la vie chrétienne en termes de temps, talents et moyens financiers.
4. Que vous rechercherez le Seigneur pour qu'il vous guide spirituellement et vous donne le courage de prendre les décisions nécessaires.
5. Que vous ferez preuve à la fois d'éthique et de professionnalisme dans votre gestion des informations et des décisions que vous devrez prendre. Vous serez loyal envers Dieu, le pasteur, les responsables élus, ainsi que les membres.
6. Que vous mettrez les intérêts de l'église avant tout intérêt personnel car c'est seulement ainsi qu'un service désintéressé peut être rendu à l'église et à Jésus, Seigneur de l'église.
7. Que vous vous souviendrez toujours de la mission de l'église au moment de prendre des décisions.

Suggestions pour être efficace

1. **Engagement.** Un engagement profond et sincère envers le Seigneur Jésus est la partie la plus importante de votre travail dans ce comité. C'est à travers l'esprit des membres du comité que Dieu communique sa volonté à l'église. Veillez à prier avec ferveur avant de venir à chaque réunion du comité afin que votre esprit et votre intelligence soient en accord avec le Dieu divin.
2. **Participation.** Dans son livre *Guidelines for Committee and Board Members* (Review &

Herald, 1973), le Dr Robert Firth déclare : « Il y a bien sûr des endroits où le silence est d'or mais ce n'est pas le cas dans un comité. Un membre du comité qui participe à la réunion sans dire quelque chose pour faire avancer la discussion est un membre de comité inutile. La réunion du comité

est un lieu pour échanger des idées, en proposer de nouvelles, s'évertuer à transformer des idées en solution, ou établir un plan d'action » (page 48).

Le Dr Firth modère, cependant, ses propos en mettant en garde contre l'opposé :

« Il y a ceux qui parlent beaucoup lors des réunions du comité quasiment pour ne dire rien. Ils peu-vent assimiler une telle prolixité à de la participation mais peu d'autres en feront de même. Participer présuppose qu'une contribution valable a été apportée à la discussion. »

N'ayez pas peur de dire ce qui vous pensez ou de ne pas être d'accord avec les autres. Cela implique d'être en désaccord avec n'importe qui, y compris le pasteur. Votre force réside dans votre volonté d'exprimer des opinions et des convictions. Tous les membres du comité d'église sont égaux. Chaque voix a le même poids. Certains ont un champ de connaissance plus large mais cela ne devrait pas empêcher vous d'exprimer vos convictions personnelles.

N'ayez pas peur de révéler votre ignorance. Il n'y a aucune raison d'avoir honte. Ne gardez pas pour vous une idée ou motion parce que vous craignez qu'elle soit rejetée. Réalisez dès maintenant que parfois vous aurez gain de cause et d'autres fois non dans ce comité. C'est ce qu'on appelle la démocratie. Ne vous laissez pas décourager si votre idée n'est pas soutenue.

3. **Information.** La valeur des décisions dépend des informations sur lesquelles elles se basent. Insistez pour avoir des informations appropriées avant de voter. Il vaut mieux remettre une décision à plus tard plutôt que de l'expédier en se basant sur des données partielles, incomplètes. Souvenez-vous que les informations confidentielles ne doivent pas sortir du cadre du comité en session.
4. **Respect et confiance.** Il est nécessaire d'avoir une attitude de respect mutuel et de confiance. Chaque membre de ce comité d'église a été choisi parce qu'il ou elle s'est fait connaître dans l'église pour certaines qualités de dirigeant et domaines d'expertise. A moins que nous ne nous respections et n'ayons confiance les uns dans les autres, il n'y aura pas l'échange libre et ouvert nécessaire pour prendre de bonnes décisions. Si vous avez des doutes et des questions concernant l'intégrité ou la sincérité de n'importe quel membre du comité, y compris le pasteur, adressez-vous à la personne appropriée et suivez les principes bibliques. Posez des questions. Tirez les choses au clair. Cela rendra le travail du comité agréable et des amitiés verront le jour. Les membres du comité ne sont pas des adversaires mais des membres d'équipe qui essaient de gagner pour Dieu.
5. **Honnêteté.** Veillez à ne pas jouer de jeu ou tenter de manipuler les gens. Éviter les motifs cachés. Cela peut briser la confiance. Soyez honnête, franc et direct.
6. **Prise de décision.** Votez avec votre tête et non avec votre cœur. Prenez des décisions s'appuyant sur des faits et de mûres réflexions plutôt que sur des émotions ou expériences passées. Évitez les idées préconçues ou les suppositions basées sur une mauvaise expérience ou des problèmes à répétition au fil des années. Surtout, gardez à l'esprit la mission de l'église dans toutes vos décisions.

7. **Sensitivité aux réalités culturelles.** Éprouvez toutes discussions et décisions du point de vue des différents groupes ethniques. Respectez les antécédents historiques et les besoins spéciaux des autres.
8. **Heurter les sentiments.** Parfois, ceux qui n'ont jamais servi au sein d'un comité sont surpris de la candeur, de l'ouverture et de la volonté exprimée d'être en désaccord avec un membre du comité. Mais c'est une chose qui rend le comité efficace. Les membres efficaces ne se laissent pas guider par leurs émotions. Ils présentent des idées qui pourraient être rejetées rapidement. Chaque membre essaie de ne pas s'attacher à ses propres idées et opinions. Ils réalisent qu'une discussion ouverte lors d'une réunion du comité permettra d'exposer la faiblesse des arguments et des idées. Cela conduit à prendre de meilleures décisions qui si un membre quelconque y avait réfléchi seul. Une autre zone sensible provient de ceux qui pensent « Ils n'utilisent jamais mes idées ». C'est faux ! Vos idées stimuleront indubitablement celles des membres, et ajoutées à toutes les autres, elles feront partie du raisonnement général même si elles ne correspondent pas exactement au produit fini.
9. **Gestion des décisions du comité.** Quand on parvient à une décision qui concerne des membres d'église, ne pensez surtout pas que vous êtes libre de communiquer cette information. Le pasteur ou autre personne désignée par le comité a la responsabilité de propager cette information.

Exemple : Imaginez que le comité d'église vote pour changer le dirigeant d'un ministère. Vous le dites à un de vos amis, qui le dit à un ami, qui le dit à cette personne – et cela avant même que le pasteur ne l'ait contactée. Vous pouvez imaginer ce que ressentira cette personne en apprenant cela par des voies officieuses au lieu de la voie officielle. Tenir sa langue peut parfois être difficile. Ce-pendant, Proverbes 21.23 nous rappelle que veiller sur notre bouche préserve notre âme de l'angoisse.

10. **Confidentialité des discussions.** Aucun membre ne devrait être placé dans la situation peu enviable qu'une déclaration confidentielle faite au sein du comité lui revienne à l'oreille par téléphone, dans la rue, au bureau ou n'importe où. Les divers points de vue peuvent être rapportés mais il est contraire à l'éthique de donner des noms. En effet, il est possible que cette personne ait été convaincue par la discussion et ait finalement décidé de voter différemment.
11. **Représentation de ministère.** Certaines personnes sont membres du comité parce qu'elles représentent un ministère spécifique de l'église, tel que le ministère de la musique ou celui des enfants. On s'attend à ce que ces membres soient pleinement informés au sujet du ministère qu'ils représentent et qu'ils s'assurent que le comité ait parfaitement conscience de la façon dont ce ministère sera touché par toute action ou décision envisagée. Néanmoins, les membres du comité se doivent de représenter au mieux l'église entière, sans pour autant prendre toutes leurs décisions en se basant prioritairement sur ce qui conviendrait mieux au ministère ou groupe spécifique auquel ils sont apparentés. Essayez d'avoir une vision globale et de prendre des décisions bénéfiques pour l'ensemble de l'église, plutôt que de voter seulement dans un cadre restreint. Cela donnera une église plus forte.
12. **Soutien du vote majoritaire.** Le Dr Firth dit aussi ceci : « Mais une fois qu'un comité s'est prononcé en tant que groupe pour résoudre un problème et qu'une solution a été votée démocratiquement par un vote majoritaire, les membres en désaccord n'ont plus le droit de contester... La personne qui ne peut faire cela ne devrait pas servir au comité et manque de valeurs éthiques. »

Le Dr Firth se montre assez ferme à ce sujet, et certains diraient même trop dur. Cependant, réfléchissez au problème que cela créerait si un membre du comité déclarait : « Je suis désolé que le comité ait voté ainsi. Je ne suis certainement pas d'accord et je n'ai pas voté dans ce sens. » Immédiatement, le membre se positionne contre le comité. La loyauté implique de soutenir le comité même si ce vote n'était pas votre premier choix.

Assiduité

Il est très important d'être assidu à toutes les réunions du comité d'église. Il y aura parfois des raisons valides qui vous empêcheront d'y assister. Dans ce cas, veuillez en notifier le secrétaire ou le président du comité. Les membres du comité doivent réaliser l'importance de leur présence et faire de leur mieux pour être à chaque réunion. Si vous êtes absent, sans avertissement préalable, à trois réunions consécutives, le comité peut voter pour vous remplacer.

Annnonce des réunions

Vous recevrez un avis de convocation une à quatre semaines à l'avance. Lors de sa première réunion, le comité devra choisir un jour particulier du mois, tel que le premier mardi ou second jeudi, pour se réunir – à moins qu'une date différente ne soit votée lors d'une réunion du comité pour la réunion suivante.

Procès-verbal

Le procès-verbal de chaque réunion du comité d'église vous sera envoyé par courrier, courriel ou, remis lors de la prochaine rencontre. Il vous sera remis un bloc-notes ou dossier afin de conserver vos procès-verbaux. Parfois, les procès-verbaux contiendront des informations confidentielles, donc ne les laissez pas à la portée de qui que ce soit. Le comité a également besoin de s'assurer que les procès-verbaux officiels de chaque réunion ou sous-comité sont gardés dans un endroit sûr.

Budgets

Une partie du travail du comité d'église est en rapport avec l'argent. A chaque réunion, le comité parcourt généralement l'état financier présenté par le trésorier de l'église. De prime abord, ce document peut sembler étrange et inaccessible à moins d'avoir des connaissances en comptabilité. Avec le temps, vous commencerez à le comprendre et serez capable de déterminer l'orientation financière de l'église.

Conflit d'intérêt

Même si la plupart des membres du comité ne sont pas des employés de l'église adventiste du septième jour, chaque membre doit éviter tout conflit d'intérêt pouvant résulter en une faveur ou un gain personnel. Un exemple de conflit d'intérêt serait d'encourager et de voter pour que l'église achète un produit ou service dont vous tireriez des avantages, ou de voter pour que l'église se débarrasse ou vende quelque chose en dessous du prix du marché afin que vous puissiez l'acquérir et en faire usage. Les membres du comité sont tenus de respecter des normes de conduite plus élevées. Après avoir lu la déclaration de principe de la Division nord-américaine sur les conflits d'intérêt, chaque membre du comité doit remplir et signer une déclaration de conflit d'intérêt.

Politique

L'église adventiste locale fonctionne en harmonie avec la politique de la dernière édition du *Manuel d'église*. Chaque membre du comité doit avoir accès au manuel

et se familiariser avec ses poli-tiques. Un grand nombre des recommandations du Manuel d'église permettent dans une large me-sure une application et une interprétation locale, et à l'occasion le comité d'église peut voter de s'éloigner du Manuel en ce qui concerne des sujets mineurs. Mais quand les membres d'église n'arrive pas vraiment à se mettre d'accord pour savoir si un changement reste dans l'esprit du Ma-nuel, ce sont les conseils figurant dans ce dernier qui seront suivis. L'église adventiste locale fait partie de la fédération locale des adventistes du septième jour, et de ce fait, œuvre en harmonie avec la politique de la fédération. Les biens immobiliers de l'église locale, le bâtiment, tous les équipe-ments et les meubles sont mis au nom de l'Association des adventistes du septième jour. La fédéra-tion et l'Association, sont, à tour de rôle, gouvernés par les membres de la fédération locale, dont les membres de l'église adventiste locale font partie.

Évaluation de programme

Une fonction majeure du comité d'église est l'évaluation des programmes de l'église. Le comité examine les programmes qui se révèlent inefficaces et cherche des solutions. Ceux qui ne s'améliorent pas seront abandonnés tandis que ceux qui sont efficaces seront encouragés et déve-loppés. C'est aussi la responsabilité du comité d'église de déceler les besoins, de suggérer et de mettre en œuvre des programmes pouvant répondre à ces besoins.

Responsabilité ultime

Pour conclure, c'est votre responsabilité en tant que membre du comité de passer en revue toutes les actions du comité de l'église adventiste locale et d'agir pour le compte de tous les membres. Étant donné l'importance de cette tâche, votre dévouement envers l'église et votre position est extrême-ment important. Tandis que vous votez sur les questions qui affectent l'église, son personnel et tou-tes ses campagnes d'évangélisation, sachez que l'Esprit Saint est à côté de vous prêt à vous guider.

Ressources

Pour une liste de ressources conseillées, de téléchargements gratuits et de sites internet, visitez MinistryKits.AdventSource.org

Pour une liste complète de ressources, visitez AdventSource.org, sélectionnez l'onglet Magasin puis choisissez votre ministère.

Vous pouvez joindre *AdventSource* par téléphone au 402.486.8800 pour de plus amples informations ou si vous avez des questions sur le ministère. Pour des articles, des vidéos et des téléchargements gratuits en rapport avec le ministère, visitez AdventSource.org.

Responsabilités dans L'église Locale. Division nord-américaine de l'église adventiste du septième jour. Copyright © 1997, Révisé 2017. Permission to copy for local church use.